 **MAIRIE**

1 avenue de Limoges

79370 CELLES-SUR-BELLE

Tél. : 05-49-79-80-17 – [accueil@villecellessurbelle.fr](mailto:accueil@villecellessurbelle.fr)

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE**

**DES FRAIS DE FORMATION 2023**

Ce dossier de demande de subvention peut être utilisé par toute association sportive dont le siège social et l’activité sont sur les communes de Celles-sur-Belle, Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles.

Nom de l'association  ……………………………………………………………………….

*(En lettres majuscules)*

Identification de la personne chargée de la demande

NOM……………………………..………….. Prénom……………………………………… Fonction……………………………………… Téléphone…………………..……………….

Courriel ..………………………………………………………………………………….….

*Cadre réservé à l'administration*

Date de réception de la demande :

Montant de l’aide accordée :

Formation

Conformément à la délibération du 7 juin 2012, les frais de déplacements, de repas et d’hébergement ne sont pas pris en charge ; seul le coût d’inscription est pris en compte avec un montant par jour de 40 €. Un forfait annuel est calculé en fonction du nombre d’adhérents de l’association

Date de la formation :

Nom de la formation :

Nom du bénéficiaire :

Montant demandé pour les frais d’inscription (*joindre la facture acquittée)* : …………...